

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 mai 2011**

**CP 11/05-44**

*L'an deux mil onze, le 30 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Excusé ayant donné procuration de vote : M. Hébral.*

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES  
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**  
**1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**  
**2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**  
**3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**  
**4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) ALBEFEUILLE-LAGARDE, BARDIGUES, BEAUMONT-DE-LOMAGNE, BELVEZE, CAYLUS, CAZES-MONDENARD, CORDES-TOLOSANNES, FENEYROLS, LACHAPELLE, LACOURT-SAINT-PIERRE, LAFITTE, LAGUEPIE, LA SALVETAT-BELMONTET, LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE, LAVIT-DE-LOMAGNE, MIRAMONT-DE-QUERCY, REALVILLE, SAINT-PORQUIER, TOUFFAILLES, VILLEBRUMIER ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD QUERCY DE LAFRANCAISE,  
2) LA SALVETAT-BELMONTET, SISTELS  
3) LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE, MONBEQUI
- 

**I - PROJETS SUBVENTIONNABLES**

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.

2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).

3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.

4) Construction de mairie.

## **II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

1) **GROSSES REPARATIONS** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

2)

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) **ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) **AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

#### **4) CONSTRUCTION DE MAIRIES**

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants
- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

### **III - DEMANDES PRESENTEES**

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions en capital seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041437 – sous fonction 74.

Autorisation de programme 2011 .....	<b>700 000 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour .....	<b>172 118 €</b>
Disponible .....	<b>527 882 €</b>

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 172 118 € :

## GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

\* *Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION ACCORDÉE
<b>1) ALBEFEUILLE LAGARDE</b> Réhabilitation d'un bâtiment communal en appartement	32 998	15 500	17 498	24%	<b><u>3 720 €</u></b>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 4 avril 2011. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					
<b>2) BARDIGUES</b> Travaux de réfection de la toiture de l'église	45 713	15 500	30 213	12 %	<b><u>1 860 €</u></b>
<i>Observation</i> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					
<b>3) BELVEZE</b> Restauration des façades en pierre de l'église Saint Hilaire	32 815	15 500	17 315	45%	<b><u>6 975 €</u></b>
<i>Observation</i> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					
<b>4) CORDES TOLOSANNES</b> Travaux de reprises d'étanchéité à la salle des fêtes	4 843	4 843	-	36%	<b><u>1 743 €</u></b>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 4 novembre 2010.					
<b>5) FENEYROLS</b> Installation d'un chauffage et de sanitaires à la mairie	3 996	3 996	-	45%	<b><u>1 798 €</u></b>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 25 novembre 2010.					
<b>6) LAFITTE</b> Réhabilitation d'un bâtiment communal	10 790	10 790	-	45,00%	<b><u>4 855 €</u></b>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 13 décembre 2010.					
<b>7) LAGUEPIE</b> Réparation des cloches des deux églises de Puech-Mignon et Lez	9 000	9 000	-	18%	<b><u>1 620 €</u></b>
<b>8) LA VILLE DIEU DU TEMPLE</b> Grosses réparations au bâtiment de la mairie	84 542	15 500	69 042	18%	<b><u>2 790 €</u></b>
<i>Observation</i> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					
<b>9) MIRAMONT DE QUERCY</b> Réfection de la toiture de la salle des fêtes	18 160	15 500	2 660	39%	<b><u>6 045 €</u></b>
<i>Observation</i> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 2 660 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					
<b>10) REALVILLE</b> Travaux de grosses réparations à l'église du bourg	14 695	14 695	-	18%	<b><u>2 645 €</u></b>

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION ACCORDÉE
<b>11) TOUFFAILLES</b> Aménagement d'un logement dans un bâtiment communal au lieu-dit MOISSAGUEL	81 732	15 500	66 232	31,20%	<b><u>4 836 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 14 mars 2011. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					
<b>12) VILLEBRUMIER</b> Remise en état d'un hangar municipal situé 9, rue Haute	20 000	15 500	4 500	24%	<b><u>3 720 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13 novembre 2010. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 4 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					

## 2<sup>EMES</sup> TRANCHES

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION ACCORDÉE
<b>13) BELVEZE</b> Rénovation du presbytère et de l'église de SAINT HILAIRE	31 000	15 500	45%	<b><u>6 975 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 29 mars 2010 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
<b>14) CAZES MONDENARD</b> Remplacement des menuiseries extérieures aux logements communaux	21 356	5 856	18%	<b><u>1 054 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 29 mars 2010 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 5 856 € HT.				
<b>15) CAZES MONDENARD</b> Travaux de gros oeuvre sur l'immeuble situé au 5 grand rue	90 748	15 500	18%	<b><u>2 790 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 21 juin 2010 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
<b>16) CAZES MONDENARD</b> Réfection de la toiture et zinguerie de la mairie	35 485	15 500	18%	<b><u>2 790 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 29 mars 2010 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
<b>17) LACHAPELLE</b> Réouverture de l'ancienne halle construction de wc publics et réfection de la zinguerie de la mairie	42 555	15 500	45%	<b><u>6 975 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 29 mars 2010 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION ACCORDÉE
<b>18) SAINT PORQUIER</b> Travaux de grosses réparations sur divers bâtiments communaux	43 005	15 500	18%	<b><u>2 790 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19 juillet 2010 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				

*\* Nouvelles demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale de Pays*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION ACCORDÉE
<b>19) BEAUMONT DE LOMAGNE</b> Construction d'un complexe culturel à vocation cinématographique – 2 <sup>ème</sup> phase	1 500 812	1 500 812	forfait	<b><u>99 161 €</u></b>
<u>Observation</u> : Cette subvention sera versée en annuités. Elle est accordée en complément de la subvention départementale de 126 000 € déjà accordée en annuités pour cette opération en commission permanente du 30 août 2010. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2010/phase 2, validée en commission permanente du 17 janvier 2011.				
<b>20) CAYLUS</b> Réhabilitation thermique de la maison du patrimoine	13 828	13 828	23%	<b><u>3 180 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi Quercy - année 2010/phase 2, validée en commission permanente du 17 janvier 2011 et de la convention Plan Climat Energie du pays Midi Quercy, validée en commission permanente du 10 juillet 2010.				
<b>21) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD QUERCY DE LAFRANCAISE</b> Aménagement d'une école de musique intercommunale – 1 <sup>ère</sup> tranche	<u>1<sup>ère</sup> tranche</u> : 400 000	400 000	10%	<b><u>40 000 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Montalbanais, année 2010/phase 1, validée en commission permanente du 30 août 2010.				
<b>22) LACOURT SAINT PIERRE</b> Installation d'une chaudière bois pour les bâtiments communaux	49 380	49 380	15%	<b><u>7 407 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Montalbanais – année 2010/phase 1, validée en commission permanente du 30 août 2010.				
<b>23) LA SALVETAT BELMONTET</b> Grosses réparations dans un bâtiment communal (Presbytère)	40 300	40 300	30%	<b><u>12 090 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi-Quercy – année 2010/phase 1, validée en commission permanente du 30 août 2010 et de la convention Plan Climat Energie du pays Midi-Quercy, validée en commission permanente du 10 juillet 2010.				
<b>24) LAVIT DE LOMAGNE</b> Restauration de la halle	206 500	206 500	15%	<b><u>30 975 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 05 janvier 2011. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2010 – phase 2, validée en commission permanente du 17 janvier 2011.				

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION ACCORDÉE
<b>25) LA SALVETAT BELMONTET</b> Travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite au presbytère	13 322	13 322	30%	<b><u>3 996 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 21 décembre 2010. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi-Quercy – année 2010/phase 1, validée en commission permanente du 30 août 2010.				
<b>26) SISTELS</b> Travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite aux deux logement communaux	13 240	13 240	12%	<b><u>1 588 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2009/phase 3, validée en commission permanente du 29 mars 2010.				

\* *Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique extension ou aménagement de mairies*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION ACCORDÉE
<b>27) LA VILLE DIEU DU TEMPLE</b> Travaux d'extension de la mairie	349 972	15 500	334 472	30%	<b><u>4 650 €</u></b>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					
<b>28) MONBEQUI</b> Travaux de rénovation et d'aménagement du secrétariat de mairie et de ses annexes	6 253	6 253	-	36%	<b><u>2 251 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 29 novembre 2010.					

**TOTAL.....172 118 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,